

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 5 octobre 2026

18 h 30

**Centre des Congrès d'Epinal
Salle de Conférence
7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 22 juin 2026.

Présentation de la plateforme Interstis

1 - Communication de décisions

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 13 avril 2026, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A la mobilisation d'une ligne de trésorerie :

- Avec la Caisse d'Epargne pour la mobilisation de deux lignes de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour le budget eau et 1.000.000 € pour le budget assainissement avec un taux ESTER flooré + 0,75 %.
- Avec ARKEA Banque pour la mobilisation de deux lignes de trésorerie d'un montant de 1.500.000 € chacune pour le budget principal avec un taux ESTER + marge de 0,82 %.
- Avec la Société Générale pour la mobilisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour le budget assainissement avec un taux EUF1M de + 0,85 %.
- Avec la Caisse d'Epargne pour la mobilisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 € chacune pour le budget principal avec un taux ESTER flooré + 0,75 %.

⇒ **A l'établissement de marchés :**

- Avec les entreprises TSE et ORA AUDIOLIGHT pour la rénovation de l'éclairage du théâtre de la Rotonde à Thaon les Vosges pour un montant total de 139.924,43 € HT.
- Avec le Bureau BCD ENVIRONNEMENT pour le diagnostic de la Rotonde à Thaon-les-Vosges dans le cadre du projet de réhabilitation pour un montant de 12.395 € HT.
- Avec la Société TRANE pour le renouvellement du contrat de maintenance des groupes froids de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant annuel de 24.950 € HT.
- Avec la Société WAM PARK pour des prestations de nettoyage des toilettes publiques du poste de secours du Domaine des Lacs à Thaon les Vosges pour un montant de 6.000 € HT.
- Avec la Société RUBAN BLEU pour les achats de deux bateaux pour la Base Natur'O pour un montant de 14.970 € HT.
- Avec la Société HIATUSS pour les lots n°2 et n°5 des marchés à procédure adaptée dans le cadre de la fourniture et l'installation d'équipement scéniques et matériel divers pour le nouvel Auditorium de la Louvière à Epinal pour un montant total de 90.189,89 € HT.
- Avec les Sociétés ADAM VOSGES et ACT'BOIS pour le diagnostic structurel de la Rotonde à Thaon-les-Vosges pour un montant total des travaux de 25.840 € HT.
- Avec les entreprises SYNERGIE MAINTENANCE, AVENIR TOITURE VOSGES et SCHWEITZER pour les travaux de toiture et le remplacement de la porte de sortie de secours du restaurant Émile Bonheur à Epinal pour un montant total des travaux de 26.015,49 € HT.
- Avec la Société HYDROSTADIUM pour l'achat de plots mobiles pour le stade d'eaux vives à la Base Natur'O pour un montant de 7.994,70 € HT.
- Avec la Société EST INCENDIE pour le remplacement des exutoires de désenfumage de la Piscine Olympique à Epinal pour un montant de 13.650 € HT.
- Avec la Société GRANDEMANGE pour les travaux de rénovation de l'installation de chauffage dans les vestiaires du stade de rugby de Soba à Epinal pour un montant de 60.833,33 € HT.
- Avec la Société SIGNAUX GIROD pour l'acquisition de produits de signalisation verticale permanente et temporaire par la centrale d'achats pour un montant maximum annuel de 71.000 € HT.
- Avec le groupement TECHNOGAZON / PINSON PAYSAGE pour l'entretien des stades communautaires pour un montant maximum annuel de 70.000 €.

- Avec la Société AVENIR TOITURES VOSGES pour le remplacement de la verrière polycarbonate et suppression du désenfumage de la toiture du gymnase la Poste à Thaon-les-Vosges pour un montant de 54.469,85 € HT.
- Avec la Société LA BS pour l'acquisition de projecteurs et de fournitures destinés à la Patinoire Intercommunale d'Épinal pour un montant de 10.555,70 € HT.
- Avec l'entreprise RAY pour le remplacement d'un séparateur de graisse au Centre des Congrès d'Épinal pour un montant de 17.040 € HT.
- Avec la Société API RESTAURATION pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les structures multi-accueil Pôle Petite Enfance à Épinal, Premiers Pas à Golbey, Les Doudous à Thaon les Vosges et Les P'tits Crocos à Xertigny pour un montant maximum total de 310.000 € HT.
- Avec l'entreprise PEDUZZI VRD pour les travaux de renouvellement des réseaux unitaires et d'eau potable rue Abel Ferry à Épinal pour un montant de 395.625,50 € HT.
- Avec la Société SCC pour le renouvellement de licences AutoCAD pour un montant annuel de 5.435,47 € HT.
- Avec le magasin BOULANGER pour l'achat de 4 robots aspirateur laveur pour le service des Moyens Généraux pour un montant de 5.460 € HT.
- Avec la Société PLG pour l'achat d'une autolaveuse autotractée pour le service des Moyens Généraux pour un montant de 5.470,42 € HT.
- Avec la SEBL GRAND EST pour l'avenant n°2 au marché public pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et de travaux de construction d'un nouvel Auditorium à Épinal pour un montant en plus-value de + 17.460 € HT.
- Avec l'entreprise VUILLEMIN BATIMENT pour l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux de construction de la nouvelle maison du football à Épinal pour un montant en moins-value de - 6.999,50 € HT.
- Avec le cabinet CEREMA pour la formalisation du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Mission Complémentaire pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour un montant de 8.217,50 € HT.
- Avec la Société LOC'EST pour le renouvellement de branchement assainissement 4, rue de Remiremont à Arches pour un montant de 7.670 € HT.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles d'animation dans les 3 centres sociaux de l'AGC2S d'EPINAL (La Vierge, Bitola-Champbeauvert et Denise Louis) dans le cadre de l'accompagnement des assistants maternels, des familles et des enfants accueillis par l'animatrice de Relais Petite Enfance.
- Pour un bail civil pour un local situé au Pôle Image à Épinal au profil du RESEAU CANOPE pour une durée de 9 ans pour un loyer mensuel de 1.730 € HT.

- Pour une convention d'occupation précaire pour un local situé à l'Hôtel d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit de la Société CANDELA pour une durée de 24 mois pour un loyer annuel de 4.122,96 € HT.
- Pour le prêt, à titre gratuit, d'une exposition appartenant au Conseil Départemental des Vosges à destination de la Crèche Premiers Pas de Golbey.
- Pour le prêt, à titre gratuit, de quatre tapis de lecture, trois kamishibais, une exposition et d'une malle thématique appartenant au Conseil Départemental des Vosges à destination du Relais Petite Enfance secteur Est et Golbey de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Pour un bail de courte durée pour un local situé 6 rue d'Epinal à Chavelot au profit de la Société IMAEE pour une durée d'un an pour un loyer mensuel de 236 € HT.
- Pour un bail de courte durée pour un atelier de l'Hôtel d'Entreprises, ainsi que de bureaux situés à la Pépinière d'Entreprises - Parc d'activités de Reffye à Epinal au profit de la Société KORDEAU pour une durée de 3 ans pour un loyer annuel de 33.647,76 € HT.
- Pour une convention de partenariat entre le multi accueil Les P'tits Crocos et l'Association départementale des Francas des Vosges, afin de proposer aux parents un temps d'animation, d'échange autour du numérique pour une meilleure compréhension et d'accompagner sur les difficultés et les dispositifs autour de cette thématique.
- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, des salles des Communes d'Aydoilles, Dogneville, Jeuxey, Longchamp et Vaudéville au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au profit des animatrices du Relais Petite Enfance.

⇒ A l'adhésion et renouvellement d'adhésion à des associations :

- Auprès de l'Association AD2S (Accès aux Droits Santé Solidarité) pour une adhésion à titre gratuit pour l'année 2026 permettant à six agents du Service Cohésion Sociale et Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de bénéficier d'outils tels que des webinaires et des ressources pour leurs démarches avec le public et auprès des professionnels.
- Auprès de l'Association Des Hommes et des Arbres les racines de demain pour un montant de 2.000 € pour l'année 2026.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès de l'État au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales pour l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture de la Médiathèque Communautaire de Vincey.
- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est, de l'Etat, des fédérations sportives, des aides européennes (FEDER, LEADER, FEADER, FSE) et des agences de l'Eau pour les travaux de rénovation de l'installation de chauffage dans les vestiaires du stade de rugby - Stade Soba à Epinal.

- Auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges dans le cadre du Fonds « Publics et Territoires » Enfance et Jeunesse.

⇒ **Pour l'octroi d'un mandat spécial :**

- Pour un déplacement à Paris dans le cadre d'une rencontre avec la Société VERSO ENERGY le 25 juin 2026 et d'une cérémonie des lauréats des 100 nouveaux visages organisée par le Cercle des Elus Locaux le 7 juillet 2026.
- Pour un déplacement à Paris dans le cadre d'une rencontre avec le Directeur de Cabinet du Premier Ministre le 23 juillet 2026.

⇒ **Décision budgétaire modificative :**

- A été procédé sur l'exercice 2026, sur le budget général et le budget annexe Scènes Vosges, à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, dont les dépenses et les recettes s'auto-équilibrent, comme le permet l'instruction budgétaire M57.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 13 avril 2026, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière d'affaires générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°1 de la convention de prestation globale entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la SEM TERR'ENR portant sur le changement d'hébergement des serveurs de la SEM ainsi que sur l'utilisation et la facturation des copieurs de l'agglomération.

⇒ **En matière de marchés publics, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Société ENGIE, l'avenant n°20 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal d'un montant de - 171.081,95 € HT ramenant le montant total du marché à 907.351,22 € HT.
- L'avenant n°2 du marché global de performance relatif à la reconstruction de l'Auditorium de la Louvière à Epinal d'un montant de 19.258,87 € HT faisant passer le montant global définitif du marché à la somme de 11.599.237,47 € HT.

⇒ **En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Les états d'admissions en non-valeur transmis par la Trésorerie sur le budget Général pour un montant de 7.189,95 €.
- Les créances éteintes sur le Budget Général pour un montant de 26.449,97 €.

- L'état de la refacturation des charges 2024 et 2025 du budget général aux budgets annexes Scènes Vosges, Transports, Eau et Assainissement pour un montant total de 82.809,54 €.

- L'octroi de demandes de garantie d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal pour un montant de :

- 700.000 € pour le financement de l'opération prêt complémentaire Réhabilitation de 25 logements situés 2-4 Rue Bitola, 88000 EPINAL ;
- 4.400.000 € pour le financement de l'opération d'Acquisition de deux ensembles immobiliers à ICF EPINAL HABITAT, Parc social public, Transfert de patrimoine de 88 logements sur Epinal, dont 58 maisons mitoyennes individuelles avec garage situées secteur Belle Etoile et 30 logements collectifs avec parking privatif situés 32-36 Avenue DUTAC.

⇒ En matière de développement économique, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le lancement du concours d'idée à la création d'entreprise 2026 du 15 juillet 2026 au 15 octobre 2026 avec 4 prix pour les habitants du territoire et 5 prix pour les Quartiers Politique de la Ville, un prix restant à attribuer pour 2025.

- L'attribution d'un prix « Coup de cœur » de 500 € à l'association ULISEGPA CHARMES du collège Maurice Barrès de Charmes dans le cadre du projet entrepreneurial « ENVOL'TOIT CREATIONS » présenté lors du festival des mini-entreprises à THAON-LES-VOSGES organisé par l'Association ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE.

- La convention d'objectifs pour l'exercice 2026 fixant les modalités de versement d'une subvention d'un montant de 25.000 € au profit de l'Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 88.

⇒ En matière d'acquisitions et cessions de terrains et bâtiments, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'acquisition des parcelles cadastrées à EPINAL, section AB n°624, n°999 et n°1 301, pour une superficie d'environ 4.615 m² au prix de 310.840 € HT auprès de la Ville d'Epinal et à approuver le règlement d'une compensation financière au bénéficiaire de la servitude non altius tollendi d'un montant de 30.000 €.

- La cession d'un terrain d'une surface d'environ 5.100 m² cadastré AP 111p, sis Zone d'Activité Epinal-Nomexy, au profit de la SCI JEANNE pour un montant de 35 € HT/m² hors tva éventuelle.

- La vente du bâtiment « tertiaire », 28 rue Général de Reffye à EPINAL, cadastré section AH numéros 598 et 599, pour une contenance d'environ 924 m², au profit de la SCI « JEAN MACE » au prix de 270.000 €.

- La cession de la parcelle de terrain sise à GOLBEY, cadastrée section AK numéro 221 et 196p, allée des Marronniers Prolongée, Lotissement « La Jeanne d'Arc », pour une contenance d'environ 1.860 m² au profit de la SARL J2M PRESTATIONS MECANIQUES au prix de 47.655 €.

- L'acquisition d'une parcelle de terrain sise à VINCEY, section AA numéro 62, pour une contenance d'environ 5.112 m², auprès de la SAFER GRAND EST au prix de 20.000 €.

- Le déclassement du domaine public de la parcelle section AX et à approuver avec la SCI LE ROND POINT l'échange de la parcelle issue du domaine public et des parcelles cadastrées section AX320p, AX34 propriété de la Communauté d'Agglomération d'Epinal contre la parcelle AX37p propriété de la SCI LE ROND POINT.

⇒ En matière d'enseignement supérieur, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le versement de la participation pour l'exercice 2026 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine pour un montant total de 980.000 €.

- La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2026, avec l'Association de Gestion des Services Universitaires, concernant l'animation, la promotion de la vie étudiante et du logement étudiant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 320.000 € au titre de l'année 2026.

- La convention de partenariat entre l'INSPE Lorraine (composante de l'Université de Lorraine), la Maison pour la Science en Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Epinal attribuant une contribution de 2.000 € au titre du coût des transports des élèves afin de soutenir les actions conduites par le centre pilote « la main à la pâte » d'Epinal.

- Une convention de partenariat relative au versement d'une subvention d'un montant de 35.000 € au profit de l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (E.N.S.T.I.B.) - Université Lorraine, pour l'organisation de l'édition 2026 des « Défis du Bois 3.0 ».

- L'avenant n°3 à la convention de partenariat liant l'agglomération à l'Université de Lorraine pour contribuer au fonctionnement de l'ENSTIB, ainsi qu'une contribution financière de 126.000 euros au titre de l'année 2026.

⇒ En matière d'affaires culturelles :

- Le Bureau Communautaire a approuvé la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire assurées par des enseignants du Conservatoire Gautier-d'Épinal dans les écoles du territoire communautaire.

⇒ **En matière d'eau, d'assainissement et GEMAPI, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La convention d'occupation du domaine public avec la Société Thaon Energie, gestionnaire du système de chaleur urbaine de Thaon les Vosges, visant à définir les conditions d'occupation du dalot d'assainissement traversé par le réseau d'énergie récemment déployé sur la Commune de Thaon les Vosges.
- Une convention de fourniture d'eau brute entre la Société SUEZ, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et un usager de la Commune de Chantraine.
- La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la restauration de la continuité écologique de 5 ouvrages hydrauliques située sur le Bassin Versant du Cône avec leurs propriétaires.

⇒ **En matière de tourisme :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Charmois-l'Orgueilleux, l'avenant n°1 la convention de mise à disposition de services pour l'entretien (fauchage et débroussaillage) de la halte fluviale fixant le montant dû à la Commune à 720 € par an.

⇒ **En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Le recours à des vacataires dans le cadre de la surveillance de baignade et de montant de leur rémunération selon les modalités suivantes :
 - Pour un agent titulaire du BNSSA : SMIC horaire + 1/10^e de rémunération au titre des congés annuels ;
 - Pour un agent titulaire du BPJEPS AAN : SMIC horaire + 1/10^e de rémunération au titre des congés annuels + 95 € brut / par mois au prorata de temps de travail effectif.
- L'utilisation et le remisage à domicile des véhicules de service jusqu'en juillet 2027.
- La fixation du budget de formation pour les élus communautaires à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées au titre de la formation des élus communautaires.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les désignations suivantes :

- 2/1 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein de la Commission Travaux et Urbanisme ;
- 2/2 - Désignation d'un représentant titulaire appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales.

3 - Pacte de gouvernance

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

4 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire.

5 - Vente-achat d'un véhicule pour le service VILVOLT

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la cession du véhicule affecté au service VILVOLT et d'approuver l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

MARCHÉS PUBLICS

6 - Accord-cadre multi-attributaires relatif à la fourniture d'électricité et service associés

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre de multi-attributaires relatif à la fourniture d'électricité passé par la centrale d'achat, avec les titulaires qui seront choisis par la Commission d'Appel d'Offres les 27 octobre 2026 et 19 novembre 2026.

7 - Marché de fourniture d'électricité verte en autoconsommation

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture d'électricité verte en autoconsommation collective passé par la centrale d'achats avec le titulaire qui sera choisi par la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2026.

8 - Fourniture d'équipement pour le Nouvel Auditorium de la Louvière

Le Conseil Communautaire est appelé à autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de fournitures et installation d'équipements scéniques - lot n°1 Serrurerie - Mécanique scénique pour le nouvel Auditorium de « La Louvière » à Epinal avec la SAS TAMBE pour un montant de 649.991 € HT conformément à la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 7 septembre 2026.

ECONOMIQUE

9 - Aides Economiques

9/1 - Aide économique au profit de l'EURL ALTHEALYS BEAUTE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide au titre du dispositif « Accompagnement des Commerces en centralité Rurale » (ACCOR) à hauteur d'un montant de 10 000 € correspondant à un taux de 25 % plafonné à 10 000 € sur une base de dépense éligible de 43.619,20 € HT au profit de l'EURL ALTHEALYS BEAUTE sise à ARCHES.

9/2 - Aide économique au profit de la SARL PATISSERIE MENTRE à CHARMES

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide au titre du dispositif « Accompagnement des Commerces en centralité Rurale » (ACCOR) à hauteur d'un montant de 10.000 € correspondant à un taux de 25 % plafonné à 10.000 € sur une base de dépense éligible de 45.559,40 € HT au profit de la SARL PATISSERIE MENTRE sise à CHARMES.

9/3 - Aide économique au profit de la SARL COLETTE & RYU

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide à la location d'un montant de 106 €/mois pour une période maximum de 23 mois, correspondant à un taux de 20 % sur une base de dépense éligible de 530 € HT/mois, ainsi qu'une aide à l'investissement à hauteur d'un montant de 1.601 € correspondant à un taux de 12 % sur une base de dépense éligible de 13.349 € HT au profit de la SARL COLETTE & RYU sise à EPINAL.

10 - Nouveaux règlements Aides Economiques

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les nouveaux règlements d'aides économiques, la charte d'engagement territorial des entreprises accompagnées et à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le champ des aides aux entreprises.

11 - Aides Economiques dans le cadre du nouveau règlement - SARL KORDEAU

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'une aide à la location d'un montant de 841 €/mois pour une période maximum de 24 mois, correspondant à un taux de 30 % sur une base de dépense éligible de 2.804 € HT/mois au profit de la SAS KORDEAU sise à l'Hôtel d'entreprise de Reffye à EPINAL.

12 - Fonds de compensation ECOPARC

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'affectation du fonds de réparation des préjudices à l'activité agricole de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le projet de création d'une zone d'activité Ecoparc de Chavelot, à une avance remboursable sans intérêts d'un montant de 100.000 € au titre du projet immobilier de création d'un abattoir volaille situé à RAMBERVILLERS par la société coopérative agricole ADEQUAT VOSGES, le montant des intérêts capitalisés au taux de 4 % étant considérés comme une consommation du Fonds de Compensation Ecoparc.

13 - Accord de consortium Entreprendre au cœur des Territoires

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la signature de l'accord de consortium avec France Active Lorraine et Alexis Grand Est pour la réalisation du Projet « Entreprendre au cœur des territoires de la Communauté d'Agglomération d'Epinal » qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Entreprendre au cœur des territoires 2026 - 2029 » porté par la Banque Publique d'Investissement (BPI).

14 - Avenant au contrat d'affermage Hôtel Innovation Bois

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 au contrat d'affermage de service public pour la gestion de l'Hôtel Innovation Bois de la Communauté d'Agglomération d'Epinal avec la SARL XYLOLAB, relatif à l'intégration d'investissements dans l'actif de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 14.000 € et à proposer en compensation une réduction de la redevance versée par le Xylolab à hauteur du même montant, répartie sur les 2 années restantes de la DSP.

15 - Convention de partenariat avec France Travail

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat avec France Travail, ainsi que la convention RGPD annexée, visant à mettre en place un accompagnement à l'emploi du conjoint dans le cadre du Welcome Pack.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

16 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Etudiant

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Université de Lorraine et l'Association de Gestion des Services Universitaires (AGSU), la convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Etudiant à Epinal.

MOBILITES

17 - Modifications des rapports d'activité KEOLIS 2023, 2024 et 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les modifications apportées aux rapports d'activités du réseau IMAGINE des années 2023, 2024 et 2025.

18 - Convention avec la SNCF

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la SNCF, une convention d'occupation des espaces en gare dans le cadre de l'installation de borne de validation des titres de transport Booje.

19 - Avenant à la convention d'interopérabilité avec la Région Grand Est

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver un avenant à la convention d'interopérabilité avec la Région Grand Est.

20 - Modification de la gamme tarifaire

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la modification de gamme tarifaire visant à créer un titre groupe scolaire - gratuit pour les écoles (jusqu'au lycée) et majorer la vente à bord.

21 - Avenant n°12 de la DSP transports de voyageurs

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les modifications suivantes à la Délégation de Service Public de transports de voyageurs : expérimentation d'une ligne « Navette des 2 Rives », l'adaptation de l'offre « Navette de Laufromont » et déploiement d'une nouvelle application mobile sans impact financier pour la CAE et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°12 comprenant.

22 - Modification des CGU du service VILVOLT

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la modification des Conditions Générales d'Utilisation du service VILVOLT visant à permettre l'emprunt de plusieurs vélos avec un seul compte ainsi que des Conditions Générales de Vente du service Booje afin de tenir compte des modifications ci-dessus précisées.

23 - Convention AOT2 avec Xertigny

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le renouvellement de la convention de délégation de la compétence transport scolaire avec l'AOT2 de Xertigny pour l'année scolaire 2026/2027.

24 - Modification des règles du savoir voyager

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la modification des conditions de transports visant à accepter, à bord des lignes, les enfants de moins de 6 ans sans titre de transport et de manière exceptionnelle, les enfants de moins de 11 ans sans titre si trajets exceptionnels, visiteurs.

URBANISME

25 - Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun en matière d'instruction du droit des sols et d'autorisation de travaux

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération d'Épinal en matière d'instruction du droit des sols et d'autorisation de travaux.

26 - Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun en matière d'instruction de la publicité extérieure

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération d'Épinal en matière d'instruction de la publicité extérieure.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

27 - SEM TERR'ENR - Rapport d'activité 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2025 de la SEM TERR'ENR.

28 - Renouvellement de l'opération Ecopousse

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le renouvellement du déploiement du programme de sensibilisation des écoliers aux enjeux écologiques et énergétiques « ECOPOUSSE » (ex watty à l'école) pour l'année scolaire 2026/2027.

29 - Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la signature de la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales qui définit les modalités d'accompagnement auprès des collectivités pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies issus des opérations réalisées sur leurs patrimoines.

30 - Convention de regroupement avec le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la signature de la convention de regroupement avec le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales qui définit les modalités de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies issus des opérations réalisées sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

EAU ET ASSAINISSEMENT

31 - Convention de recouvrement des redevances assainissement

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec la Société SUEZ, la convention pour le recouvrement des redevances assainissement des usagers de la Commune d'Essegney.

COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

32 - Prolongation du tarif solidaire

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la prolongation du tarif solidaire pour l'année 2027 d'un euro, par séance, aux piscines communautaires, patinoire intercommunale d'Epinal, réseau de lecture publique, au bénéfice des « primo-arrivants » et « déplacés » et d'élargir ce dispositif aux personnes déboutées en attente de décision de protection internationale et ne bénéficiant pas de droit commun.

33 - Convention biennale ODCVL - activités - 2027/2028

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention d'objectifs, organisation, gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement - ALSH - relative aux activités des enfants conclue pour deux années (2027-2028) et la participation de la Communauté d'Agglomération d'un montant annuel maximum de 50.000 €.

34 - Convention annuelle ODCVL - transport 2027

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention d'objectifs, organisation, gestion et animation des accueils de loisirs sans hébergement - ALSH - relative au transport des enfants conclue pour un an à partir du 1er janvier 2027 ainsi que la participation de la Communauté d'Agglomération pour un montant annuel maximum de 24.520 € TTC.

35 - Tarifs ALSH

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver une réévaluation de 10 % de tous les tarifs ALSH (mercredis et vacances scolaires) proposés par l'ODCVL à compter du 1^{er} septembre 2027 et d'arrondir à l'euro supérieur.

36 - Association Activité Physique Santé Vosges

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Association « Activité Physique Santé Vosges », la convention relative aux actions sport santé 2027/2028 ainsi que le versement d'une participation d'un montant annuel de 20.000 €.

37 - Conventions pluriannuelles d'objectifs 2027-2029 avec les multi-accueils BOUTCHOU (Epinal), COCCINELLE (Charmes), POUSSE POUSSETTE (Epinal) et SUCRE D'ORGE (Pouxoux et Dinozé)

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs 2027/2029 pour les multi-accueils Bout'Chou (Epinal), Coccinelle (Charmes), Pousse Poussette (Epinal), et Sucre d'Orge (Pouxoux et Dinozé), ainsi qu'un soutien financier de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à chaque structure à hauteur de 23 % maximum de leur budget annuel de fonctionnement.

38 - Convention 2026/2027 de mise à disposition d'un animateur Jeunesse à Fontenoy le Château

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en tant qu'animateur « Jeunesse » dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (accueil périscolaire et cantine), ainsi que les tarifs appliqués à cette mise à disposition.

39 - Service de portage de repas à domicile - Association Pays de la Vôge

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver, avec l'Association Intercommunale de développement local « Pays de la Vôge », le renouvellement de la convention relative au service de portage de repas à domicile pour 2026 sur les Communes du Pays de la Vôge.

EQUIPEMENTS CULTURELS

40 - Convention d'Objectifs et de Moyens avec la Médiathèque Départementale des Vosges

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de la lecture publique conclu entre le réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le service de la Médiathèque Départementale du Conseil Départemental des Vosges pour une durée de quatre ans.

41 - Tarifs public des cinémas de la CAE

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs pour les différents publics des cinémas de la CAE (Cinévoûge et cinéma itinérant en salle) en termes de billetterie, de confiseries et boissons, et de goodies (essentiellement des affiches de films à ce jour).

42 - Tarifs des locations et mises à disposition des matériels et dispositifs culturels itinérants

Suite à la mise en place des dispositifs de cinéma itinérant en salle et en plein air, et à l'organisation des ressources culturelles acquises dans le cadre du dispositif Micro-Folie, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les tarifs de location et de mise à disposition de ces matériels à compter du 5 octobre 2026.

43 - Questions diverses